



## PROCES-VERBAL

### COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

(C.D.A.)

Consultation électronique du Lundi 4 Juillet 2022 à 21h13 au Vendredi 08 Juillet 2022 à 19h

**Ont participé :** Denis BERTIN - Steven CHOISEL - Luc CLERGE - Christophe DELISSUS - David DEUDON - Stéphane DESANLIS - Bertrand GAUDRILLER – Olivier JOBERTY - Maxence LAURENT - Gilles MOREAU – Gatien PIERROT - Julien SAUCIER - Gaël THOMAS

Le Lundi 04 Juillet 2022, à 21h13, Gatien PIERROT, secrétaire de la CDA, sur instructions de Julien SAUCIER, président de la CDA, interroge les membres de la CDA en ces termes :

« Chers membres de CDA,

Nous avons reçu un mail de Ludovic BATILLOT qui indique ne pas vouloir être affecté en D2.

Il souhaite évoluer en D3.

Par conséquent, nous vous proposons d'affecter Nicolas COIN en catégorie district 2

Cette consultation fera l'objet d'un procès-verbal. Les votes sont ouverts et fermeront ce vendredi 08 juillet 2022 à 19h.

En vous remerciant par avance pour votre participation ».

A la suite de la réception des réponses des membres ayant participé à cette consultation, Julien SAUCIER et Gatien PIERROT constatent qu'à l'unanimité des membres consultés, la CDA approuve l'affectation de Nicolas COIN en catégorie D2 pour la saison 2022-2023.

Le président : Julien SAUCIER

Le secrétaire de la CDA : Gatien PIERROT

#### PROCEDURE D'APPEL

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel (configuration sportive) du District Marne (article 190 des RG de la FFF) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>).